

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour le collectif « Ni pauvre, ni soumis », cet été une seule destination possible : la Dèche-sur-Mer !

« *Vacances, j'oublie tout !* »... Un slogan que le collectif « Ni pauvre, ni soumis » n'entend pas reprendre à son compte cet été !



Le collectif lance une grande campagne d'envoi de cartes postales « Vacances à la Dèche-sur-Mer » au président de la République pour lui rappeler que cet été encore, des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante sont privées de vacances.

Pourquoi ? Parce que, ne pouvant pas ou plus travailler, elles sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté et ne peuvent déjà pas assumer le quotidien !

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » dénonce également l'esprit du projet, aujourd'hui retiré, consistant à baisser de 100% à 35% le remboursement par la sécurité sociale des médicaments dits "de confort" pour les malades en affection longue durée (ALD), le reste étant « transféré aux organismes complémentaires » (mutuelles ou assurances privées) ! Cette mesure aurait accentué la précarisation de très nombreuses personnes, alors qu'elles n'ont pas les moyens d'avoir une mutuelle ou une assurance ! Le collectif sera d'une extrême vigilance quant à la réalité de ce retrait et à la réapparition sous une autre forme de cette proposition.

Enfin le collectif souligne qu'à l'heure où le SMIC est augmenté de 0,9%, l'Allocation Adulte Handicap, elle, ne progresse pas. Pourtant, l'engagement oral du précédent gouvernement promettait chaque année au 1<sup>er</sup> juillet une revalorisation de la garantie de ressources pour atteindre 80% du Smic net !

Pour savoir comment se procurer ces cartes postales, rendez-vous sur [www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org)

**Rappel du pacte inter-associatif signé par près de 100 organisations :**

**> Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :**

- **créer un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut** et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.

**Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint**, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

- **permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel** – selon le principe du revenu de solidarité active (RSA) - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

**> Dès 2008 :**

- **revaloriser de 5 % toutes les allocations et pensions** et pas seulement l'AAH (pension d'invalidité, allocation supplémentaire invalidité, minimum vieillesse ainsi que rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles).
- **assouplir les critères d'accès au complément des ressources** pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées (GRPH) c'est-à-dire 800 €. Aujourd'hui, seulement quelques dizaines de milliers de personnes ont accès à ce complément alors qu'une majorité des bénéficiaires de l'AAH et/ou de pension d'invalidité ne peuvent pas travailler.
- favoriser l'accès réel et effectif aux soins pour tous en **ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire** à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté (soit toutes celles dont les revenus sont inférieurs à 817 € / mois, alors que le plafond de ressources pour avoir droit à la CMU complémentaire est aujourd'hui abaissé à 606 € / mois pour une personne seule), et en **supprimant les franchises médicales**.

**Contacts presse :**

APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65 [sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr](mailto:sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr)  
FNATH - François Verny : 01 45 35 31 87 [francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com)  
UNAPEI – Charles Carpentier : 01 44 85 50 63 [c.carpentier@unapei.org](mailto:c.carpentier@unapei.org)  
AIDES – Marjolaine Bénard : 01 41 83 46 53 / 06 10 41 23 86 [mbernard@aides.org](mailto:mbernard@aides.org)  
CISS - Marc Paris : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 [mparis@leciss.org](mailto:mparis@leciss.org)  
ACT-UP Paris- Marie Cuilliez 06 64 51 54 21 [coordination-ds@actupparis.org](mailto:coordination-ds@actupparis.org)  
NAFSEP – Clémence Tourneur : 05 34 55 77 00 [clemence.tourneur@nafsep.org](mailto:clemence.tourneur@nafsep.org)  
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – Elodie Guimard : 01 40 78 91 96 / 06 21 57 75 20  
[eguimard@vaincrelamuco.org](mailto:eguimard@vaincrelamuco.org)  
FNAIR - Caroline Pascault - 01 46 34 60 60 [cp@wellcom.fr](mailto:cp@wellcom.fr)  
KETCHUM – Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 / 06 07 57 60 30 [jean-claude.roux@ketchum.fr](mailto:jean-claude.roux@ketchum.fr)